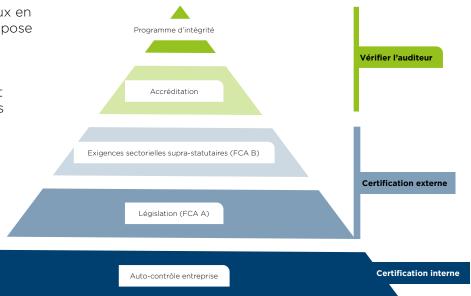


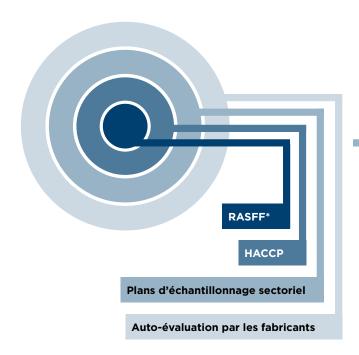
Chaque fabricant d'aliments pour animaux en Belgique prend ses responsabilités et dispose d'un système d'autocontrôle.

Cependant, l'industrie belge de l'alimentation animale va plus loin et s'est également fixé des exigences sectorielles supra-statutaires. L'ensemble des exigences légales (FCA A) et supra-statutaires (FCA B) est inclus dans la norme de la Feed Chain Alliance en Belgique.

L'application correcte de cette norme par les entreprises est contrôlée par des organismes de certification indépendants.



# Une partie importante de ce système d'autocontrôle consiste à prélever des échantillons (= contrôle)



### \* RASFF - Rapid Alert System for Food and Feed

## Le plan d'échantillonnage sectoriel de BFA repose sur 4 principes :

#### **Inventaire - pronostic:**

- tous les aliments utilisés comme intrants
- les volumes de production prévus d'aliments composés pour animaux et de prémélanges = tonnage sectoriel par matière première utilisée / aliment produit

#### Analyse de risques:

- identification de tous les contaminants possibles (dioxines, mycotoxines, salmonelles, etc.)
- au moment de l'achat et au moment de la production

#### Nombre d'analyses à effectuer:

- sur la base des volumes, des calculs statistiques et selon la méthodologie Hazard Analysis of Critical Control Points (HACCP).
- > plus de détails dans le document FCA.

#### Répartition des analyses:

- répartis sur l'année
- > en partie aléatoire
- en partie sur la base de conditions préalables prédéterminées



#### Réalisations de BFA:

- Organisation d'un plan d'échantillonnage sectoriel
- Groupe de travail Sécurité alimentaire et Qualité pour ajuster et mettre à jour l'analyse des risques.
- ▶ 95% de la production belge d'aliments pour animaux
- En 2023, il y a 212 participants (y compris des entreprises étrangères).
- Un renouvellement complet du système informatique a été mis en œuvre en 2022 : le plan est désormais entièrement piloté et automatisé numériquement.

BFA est aussi un partenaire de confiance dans l'élaboration de la législation par le gouvernement.



# **LE SAVIEZ-VOUS?**



423

Mycotoxines / Aflatoxine

**345** 

Pesticides

186

Dioxines et PCB affectés par les dioxines

149

Métaux lourds

117

PCB (non affectés par les dioxines)





Top 5 analyses de matières premières

Bien que l'analyse des risques soit constamment mise à jour sur la base des contributions du groupe de travail Sécurité alimentaire et Qualité, nous pensons qu'il est temps de procéder à une évaluation plus structurelle et plus complète de l'analyse des risques. Une révision approfondie de l'analyse des risques est donc prévue en 2023.

Nous investissons également massivement dans le développement d'un protocole sectoriel de ré-échantillonnage et d'analyse des lots non conformes. Ce protocole doit constituer une ligne directrice pour les opérateurs lors des consultations avec l'AFSCA concernant la libération des lots dans lesquels une éventuelle contamination a été constatée.

www.bfa.be

Janvier 2023